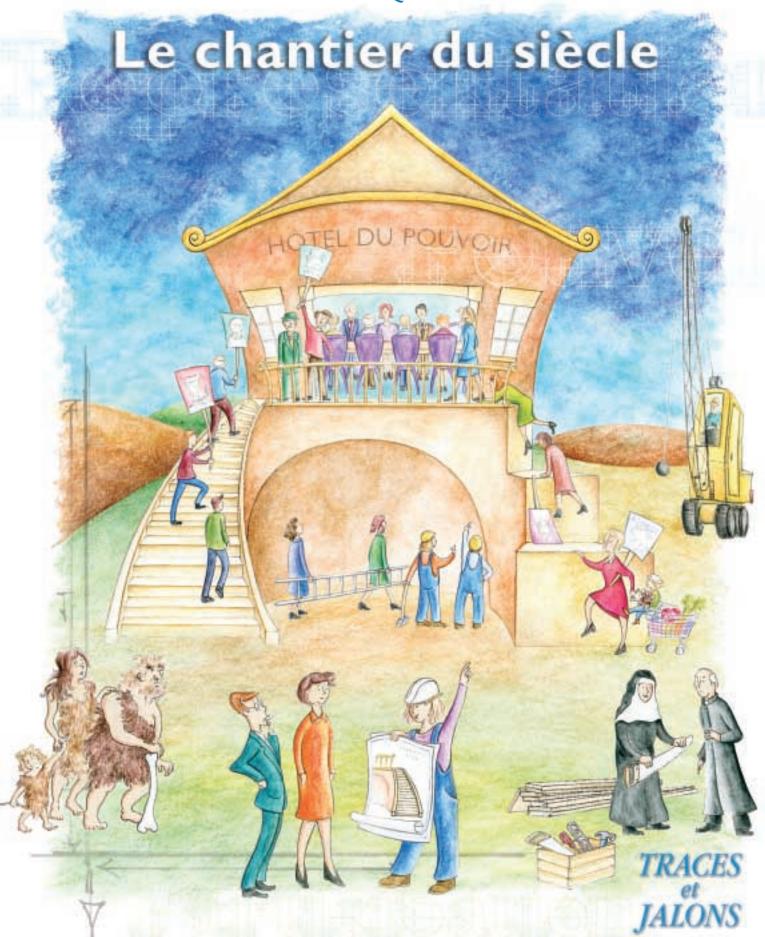
L'ÉGALITÉ POLITIQUE DES FEMMES



Les cahiers du Groupe Femmes, Politique et Démocratie – Volume 7, n° 2, décembre 2005

Éditorial





Millénaires d'inexistence citoyenne. Cent ans de luttes et de petites avancées. Trente ans d'acquisition et d'accroissement des droits. Au 20e siècle, après être devenues des hommes comme les autres, les femmes ont pouce à pouce gagné un statut de citoyenne et un état civil autonome pour, au cours des trois dernières décennies, s'affirmer comme des actrices potentielles et réelles de l'exercice démocratique.

Sonnent les années 2000. Nouveau millénaire. Nouveau siècle. Puis, face à l'un des derniers bastions masculins qu'est le pouvoir politique : décélération annoncée du rythme des avancées! La résistance est perceptible, les reculs subtils, mais réels. Représentation, d'accord. Participation, passe encore. Mais parité : non. En 2005, les femmes rencontreraient-elles leur Waterloo devant les banquettes des Parlements et des assemblées démocratiques?

Toutes les raisons sont bonnes pour se contenter de 20 % ou 30 % de femmes

aux instances clés de la démocratie : maternité et famille, manque de compétences guerrières, rareté des profils d'affaires, soi-disant désintérêt des femmes pour la politique. Si les sièges aux paliers électifs de base (conseillères, députées) sont désormais plus accessibles aux femmes, leurs places dans les Saints des Saints sont comptées. En fait, là où se joue vraiment le pouvoir (comités exécutifs, cabinets, comités de priorité), le tiers de la présence féminine semble un point de saturation.

L'influence réelle des femmes sur les enjeux fondamentaux de leur vie et de leur communauté se heurte donc à un autre plafond de verre. Pourtant, pour teinter vraiment les choix de société, voire les renverser ou les dicter, c'est la mathématique qui joue. Peu de femmes ont encore accès aux cénacles où se décident les priorités et les manières de faire. C'est là que l'égalité se ratatine.

On jette abondamment les projecteurs sur celles qui sont admises dans les cénacles du pouvoir, mais le plus souvent, c'est dans leur rôle traditionnel qu'on veut les voir jouer. La règle des clubs masculins prévaut encore, comme celle du bon soldat, peu prisée par les femmes. En matière de partage du pouvoir entre les femmes et les hommes, nous assistons actuellement au ballet un pas en avant et un en arrière. Des femmes se sont pourtant démarquées par leur leadership et leur vision démocratique. La grande majorité des femmes, du moins au Canada, exercent leur liberté de maternité, peuvent s'instruire et occuper pratiquement toutes les fonctions professionnelles. Pourquoi les rênes du pouvoir leur sont-elles encore tenues si hautes?

Plusieurs hypothèses. I) Les femmes ne font pas d'efforts pour s'approprier ces rênes. 2) Les femmes et leur façon de travailler, voire de communiquer, dérangent dans ces clubs de culture très masculine. 3) La volonté politique au plus haut niveau n'y est pas.

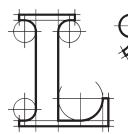
Optons pour la troisième hypothèse, qui ne nie pas la pertinence des deux autres. En fait, l'absence de volonté politique pour un soutien énergique à la parité des femmes et des hommes aux postes de pouvoir traduit une peur certaine. Le maintien de la dose, en deçà de la parité, assure le maintien des règles du jeu. Et ces règles du jeu ne font plus l'unanimité : de moins en moins, et pas seulement chez les femmes. Un sondage de novembre 2004 (Centre de recherche et d'information sur le Canada) révèle que 55 % des Canadiens souhaitent que des changements majeurs soient apportés aux institutions politiques pour les rendre plus ouvertes et démocratiques. Parmi les propositions de changements, l'augmentation du nombre de femmes chez les dirigeants élus est celle qui rallie le plus de Canadiens (9/10). Pourquoi? Parce que, selon ce sondage, les Canadiens et Canadiennes y voient la garantie d'une efficacité politique accrue.

Cet objectif d'une démocratie améliorée est aussi celui du Groupe Femmes, Politique et Démocratie. Cet organisme d'éducation populaire lance un «appel d'offres» tous azimuts pour réaliser le Chantier du siècle qu'est le parachèvement de la citoyenneté politique des femmes. Bonne lecture de ce nouveau Traces et Jalons!

Élaine Hémond

Directrice générale Groupe Femmes, Politique et Démocratie





ABC de la citoyenneté

des femmes

ACTION POSITIVE (MESURES D').

Les mesures d'action positive sont des actions, des interventions ou des règlements destinés à équilibrer les plateaux de la balance sociale, lorsque l'histoire, la tradition ou les préjugés freinent l'accès d'un groupe ou d'une catégorie à l'égalité de fait.

AFFIRMATIVE ACTION. Ce concept, à la base des mesures d'action positive, est issu des États-Unis. On y a élaboré ce type d'actions, dans les années 1960, pour lutter contre la discrimination des Afro-américains et des Afro-américaines et accélérer l'amélioration de leurs conditions de vie, notamment un accès accru à l'éducation et aux emplois.

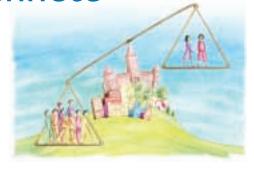


Alors qu'il était adolescent, le général Colin Powell a bénéficié des mesures d'action positive destinées à favoriser l'accès des jeunes Noirs à l'éducation.

ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS). L'ADS est une approche de gestion qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption sur les femmes et les hommes. Les gouvernements du Québec et du Canada sont en voie d'implanter l'ADS dans leur fonctionnement. Dans plusieurs pays, notamment en Europe, on parle plutôt de l'approche intégrée pour l'égalité (AIE).

ANDROCENTRISME. Système idéologique prenant comme référent et norme l'être humain masculin. La citoyenneté dite universelle s'appuie sur de telles prémisses.

CITOYENNETÉ. La citoyenneté n'est pas que l'appartenance à une nation. Elle réfère aussi, et peut-être surtout, à une égalité de droits juridiques et à l'exercice égalitaire de ces droits (politiques, civiques, économiques, sociaux, etc.).



DÉFICIT DÉMOCRATIQUE. Ce terme désigne notamment le déséquilibre entre les femmes et les hommes aux postes élus. Cet état de fait discrédite la légitimité de la démocratie.

DISCRIMINATION. On parle de discrimination lorsqu'une personne est traitée différemment uniquement en fonction de son sexe, de son appartenance à un groupe ethnique, linguistique, national, racial, religieux ou en raison de son orientation sexuelle.

DROITS HUMAINS. Après avoir longuement parlé des *droits de l'homme* (depuis 1789 – Révolution française), on emploie de plus en plus l'expression *droits de la personne*, qui inclut les droits des deux sexes.

ÉGALITÉ. Droit égal à chacun ou chacune de faire ce qui est en son pouvoir. Pour les femmes, comme pour les hommes, il s'agit non seulement d'exercer leurs droits à la mesure de leur potentiel individuel, mais aussi de contribuer à l'évolution culturelle, économique, politique et sociale de leur pays. Au Canada, depuis l'adoption de la Charte des droits et libertés, on parle d'une approche de l'égalité substantielle, c'est-à-dire d'une égalité dans les faits. Cette approche reconnaît l'importance de mesures proactives visant à corriger les effets de la discrimination systémique.

EMPOWERMENT. Action de donner ou de redonner du pouvoir politique et la capacité d'action à des groupes minoritaires ou minorisés comme le sont les femmes. Pour ces dernières, il s'agit particulièrement d'augmenter ou de renforcer leur pouvoir démocratique. Le terme empouvoirement est de plus en plus utilisé en Europe francophone.

ÉPICÈNE. Se dit en linguistique d'un adjectif ou d'un vocable dont la forme est identique au féminin et au masculin comme *architecte* ou *modèle*.

ÉQUITÉ. Notion de la justice naturelle dans l'appréciation de ce qui est dû à chacune et à chacun. Cette notion n'existe pas dans les lois en vigueur et, à l'ONU, on la perçoit comme la porte ouverte aux discriminations. Elle exigerait que l'on traite de la même manière celles et ceux qui sont semblables, et de manière différente celles et ceux qui sont différents. Par exemple, la recherche de l'équité a traditionnellement expliqué l'accès inégal des garçons et des filles à l'éducation. Une femme, disait-on jusque dans les années 60, n'aura pas, contrairement à l'homme, à faire vivre une famille.

MARRAINAGE. S'emploie lorsqu'une femme expérimentée dans un domaine professionnel ou politique soutient une

plus jeune ou moins expérimentée, l'encourage, la guide. Les termes mentorat, tutorat, coaching ont des significations semblables, mais relèvent de pratiques parfois différentes.

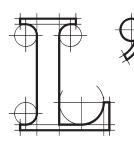
Ainsi, le ou la coach sera généralement rémunéré pour son intervention.

PATRIARCAT.

Vision déterministe et biologique d'un monde où les valeurs sont partagées entre féminin et masculin, puis hiérarchisées. Le domaine public serait, suivant cette vision, réservé aux hommes et la sphère privée, aux femmes.

PLAFOND DE VERRE. Ce concept fait référence à l'impossibilité pour les femmes d'avancer au-delà d'un certain seuil en raison d'un ensemble de barrières invisibles. Ces barrières sont le fruit de normes, de préjugés et de valeurs qui s'inscrivent dans la tradition et sous-tendent les rapports sociaux de sexes.

STÉRÉOTYPE. Le stéréotype est une opinion sur une catégorie d'individus (femmes, Africains, homosexuels), qui le plus souvent se borne à reproduire des jugements répandus. Les stéréotypes sont toujours discriminatoires, mêmes s'ils peuvent sembler valoriser un sexe ou un groupe social.



âge de pierre de la citoyenneté

des femmes

La démocratie : un concept récent dans l'histoire des civilisations

Il y a 400 000 ans – L'Homo sapiens apprend à maîtriser le feu, et cette découverte va bouleverser sa vie sociale et le séparer du monde animal. Puis, en quelques centaines de milliers d'années, il va conquérir toutes les régions climatiques du globe, s'approprier l'agriculture et la domestication des animaux. Suivront d'autres constructions sociales et outils de communication, dont les villes et l'écriture.

Pendant tout ce temps, diverses formes d'organisation sociale (tribale, clanique, féodale) se sont succédé. Au début, le chef qui s'imposait était l'homme le plus fort, le plus agressif et le plus apte à défendre le groupe contre les prédateurs. Puis, l'être humain se raffinant, on convint que, pour être choisi par son clan, le chef devait démontrer sa supériorité en se confrontant à d'autres aspirants chefs.

Plus tard, des monarques prétendant tirer leur légitimité du droit divin et de l'hérédité ont exercé le pouvoir dans plusieurs régions du monde. Dès 4000 ans avant Jésus-Christ, il y a des rois et des princes (pharaons) en Mésopotamie.

C'est seulement sept siècles avant Jésus-Christ que sont apparus en Grèce les principes fondamentaux de la démocratie voulant que la Cité soit gouvernée par le peuple.

La citoyenneté des femmes : 2005, l'âge de pierre

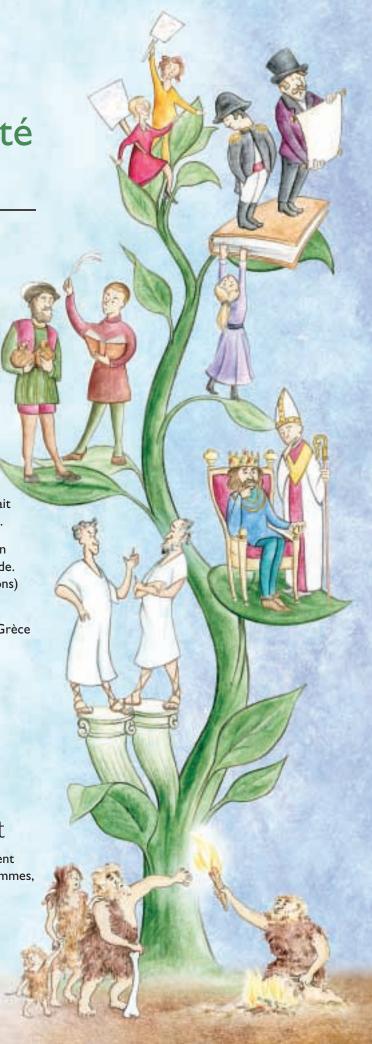
Le concept de la démocratie, né en Grèce il y a plus de 2000 ans en excluant les femmes, a progressé vers l'universalisme pendant 19 siècles sans donner aux femmes le statut de citoyenne.

Antiquité – 700 ans avant Jésus-Christ

Dans les faits, sur les 30 000 personnes qui habitent Athènes, seulement quelques milliers d'hommes participent aux débats. Sont exclus les femmes, les étrangers et les esclaves.

Moyen-Âge – V^e au XV^e siècle

La citoyenneté proposée par les Grecs est éclipsée par les différents statuts féodaux de l'Occident chrétien. Les rois, tirant prétendument leur légitimité d'héritage divin, sont assujettis au pouvoir de Rome.



Renaissance – XV^e-XVI^e siècle

La culture gréco-romaine inspire l'époque de la Renaissance et l'on voit renaître le concept de cités autonomes. Si on n'y parle pas vraiment de démocratie, des corporations bourgeoises et commerçantes sont associées à la gestion des affaires de la Cité. Rien toutefois pour les femmes! Les penseurs de l'époque dans leurs écrits nient toute capacité des femmes à participer aux décisions publiques. Alors que Machiavel affirme que les vertus civiques sont liées à la masculinité et à la virilité, pour Jean Bodin, associer les femmes à la gouvernance serait transgresser l'ordre divin et l'ordre naturel.

Le siècle des Lumières et après – du XVIII^e siècle à nos jours

États-Unis

En 1776, la Déclaration d'indépendance américaine exclut les femmes de la notion citoyenne. En effet, même si les femmes et les Noirs ont animé la Révolution américaine, on les oublie en écrivant la Constitution. Même si les femmes ont pu poser leur candidature aux élections législatives dès 1788, c'est en 1920 que le droit de vote est octroyé à toutes les femmes américaines.

France

En France, avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, les femmes gagnent un statut civil (mariage, héritage, divorce) qu'elles perdent quinze ans plus tard avec l'adoption du Code Napoléon qui leur enlève toute capacité civile. La négation de la citoyenneté des femmes est ensuite confirmée en 1848 lorsque le suffrage universel masculin donne droit de vote aux catégories d'hommes qui étaient jusque-là exclues. Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité en 1944.

Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne, le principe même du suffrage universel est acquis en 1918 et est dès lors accordé aux femmes. Bémol toutefois à cet avant-gardisme : alors que les hommes peuvent voter à 21 ans, le droit de vote est accordé aux femmes de 30 ans et plus. Cette disparité sera corrigée en 1928.

Canada

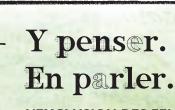
L'Acte constitutionnel de 1791 accorde la qualité d'électeur à certains propriétaires et locataires, sans distinction de sexe. C'est ainsi que des femmes du Bas-Canada sont autorisées à voter. En 1849, la loi corrige cette irrégularité historique en interdisant formellement à toutes les femmes de voter. Puis, 70 ans plus tard, après de nombreuses batailles, le droit de vote aux élections fédérales est accordé aux femmes en 1918. Un an plus tard, les femmes obtiennent le droit de se porter candidates. C'est seulement en 1960 que les Indiennes, comme les Indiens, peuvent voter librement, lorsque les dernières restrictions fondées sur la race sont levées. Au Québec, l'opposition religieuse étant très forte, les femmes obtiennent le droit de vote aux élections provinciales en 1940.

Présence des femmes dans les Parlements en 2005 Union interparlementaire — www.ipu.org

•		
RANG	PAYS	% DE FEMMES
1	Rwanda	48,8
2	Suède	45,3
3	Norvège	38,2
4	Finlande	37,5
5	Danemark	36,9
6	Pays-Bas	36,7
7	Cuba	36,0
7	Espagne	36,0
8	Costa Rica	35,1
9	Mozambique	34,8
10	Belgique	34,7
11	Autriche	33,9
12	Argentine	33,7
13	Afrique du Sud	32,8
13	Allemagne	32,8
14	Irak	31,5
15	Guyane	30,8
16	Burundi	30,5
17	Islande	30,2
	[]	
26	Suisse	25,0
27	Australie	24,7
28	Mexique	24,2
29	Liechtenstein	24,0
30	Ouganda	23,9
	[]	
33	Tunisie	22,8
	[]	
39	Pakistan	21,3
39	Portugal	21,3
40	Canada	21,1

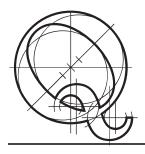
- Chambre unique ou chambre basse
- État de la situation au 31 août 2005
- Le palmarès de l'UIP présente plus de 150 pays

Plusieurs pays ne comptent aucune femme dans leur Parlement (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, etc.)



L'EXCLUSION DES FEMMES DE LA CHOSE PUBLIQUE. POURQUOI?

L'histoire des civilisations montre que les femmes ont, jusqu'à très récemment, été exclues de la sphère publique. Les raisons les plus largement évoquées tiennent d'abord à la survie et à la protection de l'espèce, puis à celles des tribus, des clans et des nations. Alors que les hommes étaient occupés à la chasse, à la guerre, aux négociations de territoires et aux postes de décision, il semblait biologiquement normal que les femmes se destinent à la famille et aux enfants! Maintenant, on évoque souvent le peu de goût qu'auraient les femmes pour la politique. Qu'en pensez-vous?



u'est-ce qui empêche les femmes de s'engager en politique?

Les civilisations et les traditions

L'histoire enseignée à l'école repose sur les avancées, les triomphes, les inventions et les faits politiques ou guerriers des hommes. Quant aux religions, en dépit de leurs divergences et des progrès de certaines Églises, toutes s'accordent encore sur l'indignité sacerdotale des femmes. D'autre part, bon nombre de langues, dont le français, ont fait du masculin le genre neutre et universel. Résultat : naître femme a traditionnellement inscrit les filles dans la catégorie invisible de l'humanité.



Une citoyenneté encore mal définie

Ce n'est qu'au début du siècle dernier qu'on a décrété que la femme était peut-être un homme comme les autres et, qu'à ce titre, elle aurait le droit de voter. La porte de la citoyenneté des femmes était entrouverte. Seulement entrouverte. À preuve, en 1975, année internationale de la femme, on constatait qu'aucune étude ni statistique ne prenait

en compte le facteur sexe. C'est à Mexico qu'un plan mondial visant à reconnaître les spécificités liées à l'appartenance au volet féminin de l'humanité a été lancé. On a dès lors vu se développer les notions de genre, d'empowerment, de plafond de verre. C'était hier. En 2005, le concept de la citoyenneté universelle masculine est encore omniprésent.

Les doubles et triples tâches

Les dernières données de Statistique Canada indiquent que, dans les familles, les femmes assurent encore la plus grande part des activités domestiques. Ainsi, en 1998, dans un couple avec des enfants âgés de 5 à 19 ans, la femme assumait en moyenne 66 % des activités domestiques contre 34 % pour le conjoint. Pour les femmes qui choisissent de s'impliquer politiquement, le défi d'harmoniser le temps et les tâches est accru et peut expliquer la faible présence des jeunes mères aux postes élus.

La quasi-absence de modèles politiques féminins

On ne rêve que ce qui est possible, disent certains psychologues. Aussi, contrairement à leurs frères, peu de femmes se sont, dans leur enfance, imaginées général, pape ou première ministre. Maintenant, plusieurs femmes ont fait leur marque dans la sphère politique et, si peu d'entre elles ont atteint les plus hauts niveaux, quelques-unes ont fortement marqué leur société. Pensons à Claire Kirkland-Casgrain au Québec, à Mélina Mercuri en Grèce et à Indira Ghandi en Inde. En 2005, plusieurs dizaines de femmes occupent des postes de pouvoir au Canada et au Québec. En plus des responsabilités gouvernementales qu'elles partagent avec leurs collègues masculins, les élues portent celles d'inspirer les jeunes femmes. Qu'on le veuille ou non, être parmi les premières dans un champ d'action comporte une fonction de



Le manque de moyens financiers et de réseaux d'affaires

Au Québec, en 2001, les femmes qui travaillent à temps plein gagnent en moyenne 77,9 % des revenus des hommes dans la même situation. Par ailleurs, en 2002, les femmes représentent encore moins de 30 % des membres dans plus du tiers des ordres professionnels du Québec. Faire de la politique coûte de l'argent, exige du temps et entraîne des risques profes-

sionnels. Ces éléments, déjà problématiques dans le quotidien de bon nombre de femmes, freinent leur engagement politique.

La culture politique basée sur des rapports de force

Les pratiques des partis et des assemblées législatives envoient le message que, dans le monde de la politique, la fin justifie les moyens et qu'il y a peu de place pour le débat constructif. Devant la logique batailleuse et clanique qu'elles n'ont généralement pas apprise, les femmes se demandent

quelle part d'influence leur sera permise si elles vont en politique.



La résistance des partis à l'intégration La tiédeur de nouvelles approches

Les partis politiques constituent de véritables institutions dans nos pays. Ils ont une culture, une histoire, des gourous, des factions, des règles formelles et des pratiques hiérarchisées. Les partis ont aussi des règles non écrites. Ainsi organisés, les partis représentent des espaces de passion et de pouvoir extrêmement fascinants, même pour les femmes. Pourtant, le fort ancrage des partis à la tradition masculine, associé à l'ambition politique des uns et des autres, en fait des bastions difficilement perméables aux approches des femmes.

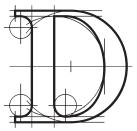
de la volonté gouvernementale

Les gouvernements, étant d'abord des émanations des partis, se montrent généralement frileux face à l'établissement de lois ou de règlements favorisant l'accès des femmes au pouvoir. Si la bonne volonté s'exprime généreusement dans les discours, la crainte de bouleverser les règles établies semble prévaloir. Le Canada comme le Québec ont jusqu'à présent écarté toute réglementation obligeant les partis à présenter autant de femmes que d'hommes aux élections, ou même un certain pourcentage.

Y penser. En parler.

LES CITOYENS ET LES CITOYENNES VEULENT VOTER **POUR LES FEMMES.**

L'électorat n'est pas sexiste. Au contraire, les femmes sont des candidates gagnantes, et les plus récentes élections québécoises ont démontré qu'elles ont autant de chances que les hommes d'être élues. Alors, où faut-il voir le goulot d'étranglement? Chez les femmes elles-mêmes? Au sein des comités exécutifs des partis? Chez les membres des partis qui choisissent leurs candidates et candidats aux investitures? Ailleurs?



es pistes pour faire avancer l'histoire

La voie politique et légale

La valeur d'égalité des citoyens est déjà inscrite dans la plupart des constitutions. De plus en plus d'États et de Fédérations se donnent actuellement des lois et des règlements pour la mise en œuvre de la participation politique des femmes. En Europe, plus de la moitié (13/25) des pays membres se sont donné

des lois sur la parité ou des quotas. Citons aussi le Rwanda, dont la Constitution prévoit l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives.

Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Union interparlementaire (UIP) exercent des pressions sur leurs pays membres pour qu'ils soutiennent la participation des femmes aux instances publiques. Sous la gouverne de l'UIP, 500 parlementaires représentant plus de 102 pays ont signé un engagement à prendre des mesures pour promouvoir la présence des femmes dans les structures de pouvoir.

Les mesures appliquées dans ces quelque 100 pays vont des quotas au financement accru des candidates ou des partis, jusqu'à des sièges réservés ou même la parité obligée.



Que peut faire un État pour soutenir l'augmentation du nombre de femmes candidates et élues?

Mesures réglementaires ou législatives

- Remboursement d'une plus grande part des dépenses électorales aux partis qui ont fait élire un certain pourcentage de femmes (35 % et plus);
- soutien des élus et élues qui ont à assumer des responsabilités familiales, notamment en termes de gardes d'enfants ou de personnes à charge;
- limite des dépenses préélectorales. Le gouvernement du Québec a déjà établi des balises à cet égard;
- limite des dépenses d'investiture au sein des partis. Les femmes ont généralement moins d'argent à consacrer à cette démarche et elles répugnent souvent à miser sur l'argent pour se faire élire. Notons qu'en 2004, le Canada a modifié sa loi électorale pour limiter les dépenses à l'investiture dans les partis fédéraux;

 obligation des partis à présenter une femme lorsqu'un député élu décide de ne plus se présenter;



 obligation des partis à présenter un certain pourcentage de femmes comme candidates lors des élections (quotas, voire parité);



- incitation des partis à assurer la parité dans leurs structures à tous les niveaux;
- création d'un Observatoire public de l'égalité dont le mandat serait de veiller au partage des responsabilités et du pouvoir, mais aussi d'en assurer le progrès.





Des mesures d'action positive

Outre les mesures réglementaires ou législatives présentées, d'autres mesures d'action positive peuvent rejoindre aussi bien les jeunes citoyens et citoyennes, que les femmes sur le tremplin politique ou les élues. Au Canada et au Québec, leur mise en œuvre pourrait cibler diverses populations et prendre différentes formes. La volonté politique est toutefois la clé de toutes ces mesures, même les plus simples.

- Écoles. Formation citoyenne auprès des jeunes, garçons et filles, insistant sur la participation nécessaire et équitable des femmes et des hommes aux instances décisionnelles politiques et sociales. Cours, ateliers, accompagnement lors des élections scolaires, etc.
- Milieux de vie. Stimulation de l'intérêt des femmes pour l'engagement citoyen en mettant en lumière l'importance qu'elles mettent leur expérience et leur vision, souvent différentes, au service du progrès social. Démarches individuelles et collectives auprès de celles qui affichent leur motivation pour le milieu scolaire, les questions environnementales, la protection des consommateurs, etc.
- **Partis.** Formation et animation de *Collectifs ou de Comités Femmes* dans tous les partis. Ouverture aux visions sociopolitiques souvent différentes des femmes. Mise à disposition de moyens financiers et matériels. Accompagnement ciblé de militantes intéressées, même si elles ne reprennent pas le *credo* des ténors du parti.





- Mentorat. Accompagnement personnalisé d'aspirantes candidates, de candidates et d'élues. Formation de dyades associant des femmes ou des hommes possédant une expérience de la chose publique avec des femmes intéressées par l'exercice démocratique.
- Formation d'aspirantes candidates. Dans plus d'une vingtaine de pays, des universités se joignent à des organismes du milieu pour offrir des formations et des ateliers aux aspirantes candidates et aux femmes qui souhaitent développer leur leadership politique. Au Canada, la seule formation francophone de ce type est l'École d'été Femmes et Démocratie municipale, offerte depuis 2004 par le Groupe Femmes, Politique et Démocratie, conjointement avec l'ENAP, à Québec.



D'autres initiatives intéressantes existent au Canada anglais. Signalons la **Women's Campaign School**, tenue à Vancouver en association avec l'Université Simon Fraser. À Winnipeg, une conférence/colloque

La parité : une mesure qui a fait ses preuves

En France, l'analyse comparative de la place des femmes élues au palier municipal, avant et après la promulgation de la loi sur la parité, démontre le bien-fondé d'une règle incontournable obligeant les partis à pratiquer un recrutement paritaire. L'entrée massive des femmes dans les conseils municipaux constitue l'avancée principale de cette loi. Quelle que soit la taille de la municipalité, le seuil de 30 %, considéré par l'Union européenne comme la condition minimale pour que les femmes exercent une influence appropriée est, dès les premières élections municipales subséquentes (2001), dépassé pour ce qui est de la proportion de femmes élues conseillères municipales. Dans les municipalités de 3 500 habitants et plus, cette proportion a doublé en 2001, passant à 47,5 %. Quant à la faillite de la loi sur la parité lors des législatives suivantes, elle n'a rien d'étonnant. En effet, la loi ne prévoyait aucune sanction, sinon la perte pour les partis d'un pourcentage de leur financement public. La plupart des partis ont opté pour cette punition en choisissant de privilégier leurs candidats masculins.

intitulée **See Jane Run** est organisée avec *Manitoba Women* de concert avec l'Université de Winnipeg. Enfin, à Halifax, la première **École des femmes en politique** a été offerte en novembre 2004 conjointement par le Conseil du statut de la femme de Nouvelle-Écosse et l'Université Mont Saint-Vincent.

Ces différentes activités et sessions de formation sont largement inspirées de la **Women's Campaign School** de l'Université Yale, au Connecticut (É.-U.).

Fondations

Pour défrayer notamment les activités de mentorat et de formation offertes aux femmes, certaines fondations ont été mises sur pied. La plupart ont été créées par les partis politiques pour venir en aide à leurs candidates. Pensons à Emily's List (Parti Démocrate, États-Unis) et au Fonds Judy LaMarsh (Parti Libéral du Canada). À notre connaissance, le seul fonds non partisan existant est la Fondation Femmes, Politique et Démocratie.

Modification des attitudes sociales et culturelles

- Recherche des profils politiques et des candidatures hors des bassins traditionnels de recrutement (monde des affaires, du sport, des médias, etc.);
- dénonciation de l'autosatisfaction générale découlant entre autres du 30 % de femmes élues au Québec;
- sensibilisation des citoyennes et des citoyens aux disparités entre femmes et hommes qui subsistent, aussi bien en politique que sur les plans socioéconomiques;



- étude objective des enjeux de la parité, sans éluder le «requestionnement» de certains privilèges acquis par les hommes et par certains milieux;
- acceptation que certains modus vivendi puissent changer en politique, comme d'autres ont changé sur le plan privé depuis trente ans;
- constat que la culture du pouvoir ne changera pas seule, par simple évolution des mentalités.

Y penser. En parler.

LE CANADA ET LA SCÈNE INTERNATIONALE

En 2005, le Canada se trouve au 40e rang des Parlements nationaux pour la proportion de femmes qui y siègent. Le Canada a reculé dans ce palmarès depuis quelques années. Il est dépassé non seulement par les pays traditionnellement avant-gardistes comme les pays scandinaves, mais aussi par des pays d'Europe comme l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne ainsi que par l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Plus étonnant, de nombreux pays d'Amérique latine (Costa Rica, Mexique, Argentine, etc.) et d'Afrique (Rwanda, Mozambique, Namibie, Ouganda) sont aussi en avance sur le Canada. Comment expliquer ce retard?



Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie

La mission du Groupe Femmes, Politique et Démocratie est d'éduquer la population en général, et plus particulièrement les femmes, à l'action citoyenne et démocratique.

Il s'agit, à travers cette mission, de promouvoir une plus grande participation des femmes à la vie politique et de soutenir, auprès de tous, l'exercice plein et entier de la citoyenneté.

À des fins purement éducatives, sans esprit partisan, cette mission repose sur différentes actions :

- l'organisation d'activités d'information et de formation comme des colloques, des forums, des ateliers, des conférences ou d'autres formes de communication;
- la réalisation d'outils d'information et de formation comme des livres, des vidéos, des publications papier ou électroniques;
- le montage et la diffusion de pièces de théâtre ou autres activités à caractère culturel;
- la réalisation et la tenue de cours, dans le cadre d'une école d'été ou de tout autre programme de formation;
- la réalisation de toute activité accessoire permettant d'atteindre la mission du groupe.



Les moyens et les outils du groupe

Créé en 1998, le Groupe Femmes, Politique et Démocratie a, dès 1999, mis en œuvre différents moyens d'action. Actuellement, l'organisme concrétise ses objectifs par plusieurs voies, notamment l'École d'été Femmes et Démocratie municipale offerte de concert avec l'ENAP, l'École citoyenne sur Internet (clips vidéo de formation) et l'activité théâtro-éducative L'esprit des femmes.

Sites WEB

Agence intergouvernementale pour la francophonie : www.agence.francophonie.org

Assemblée des femmes (France): www.assemblee-des-femmes.com/dossiers/election.htm

Centre international pour le développement municipal (FCM): www.icmd-cidm.ca

Chaire d'étude Claire-Bonenfant : www.fss.ulaval.ca/lef/chaire

Cités et gouvernement locaux unis : www.cities-localgovernments.org/uclg/web/francais.asp

Collectif Féminisme et Démocratie : www.feminismeetdemocratie.ca

Condition féminine Canada: www.swc-cfc.gc.ca

Conseil du statut de la femme : www.csf.gouv.qc.ca

Directeur général des élections du Québec : www.electionsquebec.qc.ca

Élections Canada: www.elections.ca

Fédération des femmes du Québec : www.ffq.qc.ca

Femmes et politique municipale : www.femmespolitiquemunicipale.org

Femmes et ville/Ville de Montréal: www.ville.montreal.qc.ca/femmesetville

Femmes et villes International: www.femmesetvilles.org

Institut de recherches et d'études féministes : www.unites.uqam.ca/iref

Ministère des Affaires municipales et des Régions : www.mamr.gouv.qc.ca

Observatoire de la parité (France) : www.observatoire-parite.gouv.fr

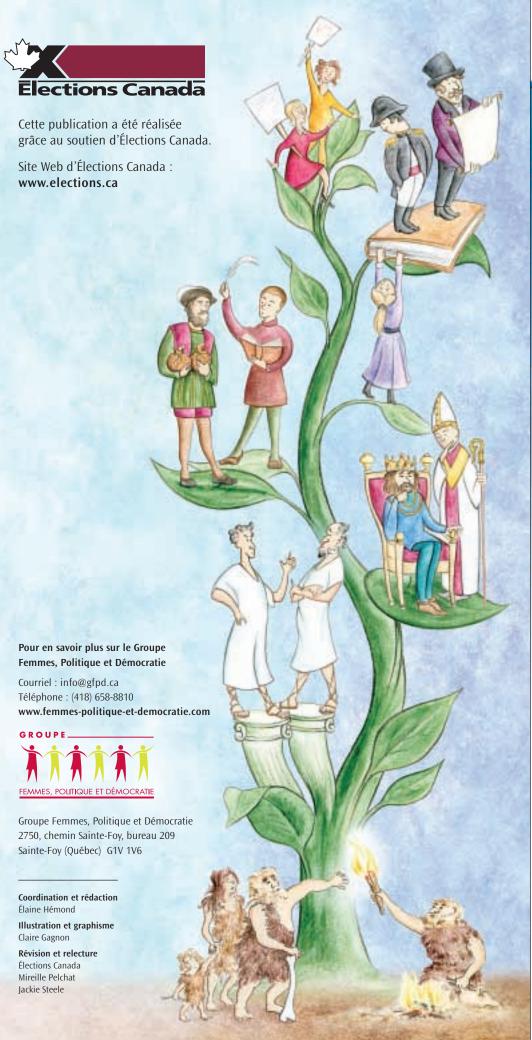
Programme À égalité pour décider : www.scf.gouv.qc.ca/politique/egalite.asp

Réforme des institutions démocratiques : www.pouvoircitoyen.com **Secrétariat à la condition féminine du Québec :** www.scf.gouv.qc.ca

Women's Campaign School: www.wcsyale.org

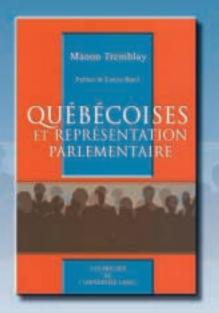
Women Space: www.womenspace.ca

YWCA Québec: www.ywcaquebec.qc.ca



LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBÉCOISES ET REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE



Manon Tremblay

Préface de Louise Harel

2-7637-8239-6 346 pages • 28 \$

« Cet ouvrage transcende les modes et les engouements de notre époque, notamment à l'égard du mode de scrutin proportionnel souvent présenté comme une panacée pour remédier à la sousreprésentation des femmes dans les Parlements. »

(Extrait de la préface de Louise Harel)



Les Éditions PUL-IQRC

Tél. (418) 656-2131 poste 10996 • Téléc. (418) 656-3305 Lucie,Belanger@pul.ulaval.ca www.ulaval.ca/pul